



CONDITIONS DE PARTICIPATION, D'ATTRIBUTION, DE REMISE DES COUPONS GAGNANTS

Les présentes conditions ont pour objet de définir les règles de participation à l'opération promotionnelle intitulée « **Tombola Mix Vanidel** » (ci-après l'« **Opération** »), ainsi que les modalités d'attribution, et de remise lots aux gagnants.

Toute participation à l'Opération implique l'acceptation irrévocable, pleine et entière du présent règlement, sans aucune réserve, ainsi que le respect strict de la **loi n° 18-07** relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel.

1. ORGANISATEUR ET OBJET

L'Opération est organisée par **Moulina food SARL** (ci-après l'« **Organisateur** ») sous contrôle d'un huissier de justice agréé par l'Etat. Elle permet aux consommateurs remplissant les conditions ci-dessous de participer à un tirage au sort en vue de gagner des lots d'une valeur de :

5000,00 DA
20000,00 DA
30000,00 DA
50000,00 DA
100000,00 DA ,

2. PÉRIODE, TERRITOIRE ET CANAUX DE PARTICIPATION

L'Opération se déroule exclusivement sur le territoire algérien, du **1er novembre au 15 décembre 2026**.

La participation s'effectue en ligne via le lien diffusé sur les réseaux sociaux officiels de la marque, **dans la bio de la page Vanidel** ou en scannant le QR code figurant sur les supports de communication (étiquette) ainsi que sur les boîtes de la gamme Mix Vanidel :

- Préparation pour Pancake.
- Préparation pour Crêpes.
- Préparation pour Brownies.
- Préparation pour Gauffres.

La date de clôture est ferme et opposable à l'ensemble des participants. À l'expiration de cette période, la page d'inscription sera automatiquement désactivée, et aucune participation tardive ne pourra être prise en compte.

3. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE PARTICIPATION

Pour valider sa participation à l'Opération, le consommateur doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- **Achat éligible :** Acheter au moins un (01) produit de la gamme **Mix Vanidel** :



- Préparation pour Pancake.
 - Préparation pour Crêpes.
 - Préparation pour Brownies.
 - Préparation pour Gaufres.
- **Preuve d'achat** : Conserver le ticket de caisse original, lisible et authentique, attestant de l'achat du produit concerné dans la période de la Tombola.
 - **Inscription en ligne** : Scanner le QR code figurant sur l'emballage ou sur les supports de communication ou accéder au formulaire via le lien officiel publié sur les réseaux sociaux de la marque, puis renseigner l'ensemble des informations obligatoires de manière exacte et complète.
 - **Acceptation du règlement** : Prendre connaissance et accepter sans réserve les présentes conditions générales.
 - **Consentement aux données personnelles** : Autoriser explicitement la collecte et le traitement de ses données personnelles. (Conformément aux dispositions de l'article 9 du présent règlement).

Tout participant doit jouir de la capacité juridique. Les mineurs ou personnes sous incapacité juridique doivent obtenir l'accord et la représentation de leur garant légal pour participer et consentir au traitement des données. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, à sa seule discrétion et sans préavis, toute participation incomplète, illisible, comportant des données erronées ou falsifiées, utilisant un ticket de caisse déjà enregistré ou obtenue par un moyen frauduleux.

4. LOT A GAGNER MIS EN JEU

L'Opération met en jeu un total de **cent cinquante (150) lots** répartis selon les valeurs suivantes :

- 5 000,00 DA
- 20 000,00 DA
- 30 000,00 DA
- 50 000,00 DA
- 100 000,00 DA

Les gagnants sont tenus de récupérer leurs lots au plus tard le 15 janvier 2027 inclus. Passé cette date, les lots non réclamés seront définitivement perdus. La remise physique des lots s'effectuera exclusivement au siège social de l'entreprise **Moulina Food** a Cite 82 Logts, Bloc A 02, Lot N 40, Ouled Belhadj, Saoula, Alger, Algérie.

5. TIRAGE AU SORT ET DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants sont désignés par tirage au sort informatique, réalisé de manière aléatoire et anonyme, sous le contrôle exclusif de l'Organisateur et d'un huissier de justice. Les tirages s'effectuent exclusivement parmi les participations valides enregistrées dans les délais impartis.

L'attribution des 150 lots mis en jeu s'effectue au rythme d'un (01) tirage par semaine, à raison de vingt-cinq (25) gagnants désignés par session de tirage.

Sauf mention contraire expresse, la règle un seul lot par personne s'applique : un même participant ne peut remporter qu'un seul coupon sur toute la durée de l'Opération.



L'attribution des lots s'effectue de façon hebdomadaire au cours de **six (06) tirages au sort** programmés comme suit :

- 1^{er} tirage : **Dimanche 08 novembre 2026**
- 2^e tirage : **Dimanche 15 novembre 2026**
- 3^e tirage : **Dimanche 22 novembre 2026**
- 4^e tirage : **Dimanche 29 novembre 2026**
- 5^e tirage : **Dimanche 06 décembre 2026**
- 6^e et dernier tirage : **Mardi 15 décembre 2026**

La qualité de gagnant ne devient définitive qu'après vérification complète de son éligibilité, de l'exactitude des informations fournies et de la conformité du justificatif d'achat (ticket de caisse original qui prouve l'achat des produit Mix Vanidel dans la de la tombola du 1/11/2020 au 15/12/2026).

Le participant tiré au sort est averti par appel téléphonique. Il dispose d'un délai strict de **vingt-quatre (24) heures** à compter de cette notification pour répondre et fournir les justificatifs requis. Passé ce délai, le gagnant est de plein droit déchu de son gain.

L'Organisateur se réserve le droit de désigner des suppléants lors des tirages afin de remplacer tout gagnant injoignable, non éligible ou déchu de ses droits.

6. INFORMATION, CONTACT ET REMISE AUX GAGNANTS

Les gagnants seront contactés par l'Organisateur au numéro de téléphone renseigné lors de leur inscription. Les modalités pratiques, la date et les consignes pour la récupération du coupon leur seront communiquées à cette occasion.

Sous réserve d'avoir préalablement obtenu son accord exprès lors de son inscription, le participant autorise l'Organisateur à publier quotidiennement la liste des gagnants par wilaya sur ses canaux de communication (notamment ses pages de réseaux sociaux).

Afin de préserver la vie privée des gagnants, l'annonce mentionnera uniquement :

- Le prénom et l'initiale du nom (ou le nom et l'initiale du prénom).
- La wilaya de résidence.

Aucune autre donnée personnelle ne sera divulguée. Cette diffusion a pour seule finalité l'information du public sur les résultats de l'Opération et ne sera en aucun cas utilisée à des fins de prospection commerciale.

Le gagnant dispose d'un délai strict de vingt-quatre (24) heures à compter de l'envoi de la notification pour :

- Confirmer son acceptation du lot.
- Transmettre les justificatifs requis (notamment le ticket de caisse original).
- Organiser le retrait de son coupon au siège social.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de coordonnées erronées, incomplètes ou d'injoignabilité du participant. Faute de réponse dans ce délai de 24 heures, ou en cas de refus ou de non-conformité des pièces justificatives, le gagnant sera de plein droit déchu de son lot, lequel pourra être réattribué à un suppléant.



Lors du retrait du lot, l'Organisateur exigera la présentation d'une pièce d'identité et du ticket de caisse original afin de valider définitivement l'éligibilité du gagnant et d'établir la preuve matérielle de la remise. Seules les données strictement nécessaires à ces vérifications seront collectées.

7. CONDITIONS RELATIVES AUX LOTS

Chaque lot attribué dans le cadre de l'Opération :

- Il doit être réceptionné par le gagnant au plus tard le **15/01/2027 inclus**. Passé cette date, le participant perd son droit à gagner.
- Le lot est libellé au nom et prénom exacts du gagnant certifiés sur sa pièce d'identité.

8. PERTE, VOL, ALTÉRATION, FRAUDE ET RÉCLAMATIONS

Une fois le lot dûment remis au gagnant, ce dernier en devient le seul responsable. En cas de perte, ou de vol, du montant gagné après sa réception, l'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable. Aucune réémission, indemnisation, compensation ou substitution de lot ne pourra être exigée.

Toute réclamation relative à l'Opération qu'elle concerne les modalités de participation, le déroulement des tirages au sort, la désignation des gagnants ou la remise des coupons gagnants doit être adressée directement à l'Organisateur via les coordonnées officielles communiquées sur les supports de la campagne.

9. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL, INFORMATION ET CONSENTEMENT DU PARTICIPANT

En qualité de responsable du traitement, l'Organisateur collecte les données personnelles strictement nécessaires des participants, à savoir : *nom, prénom, wilaya, adresse e-mail et numéro de téléphone*. Ces données sont traitées exclusivement pour :

- Enregistrer et gérer les participations à l'Opération.
- Effectuer les tirages au sort et vérifier l'éligibilité des participants.
- Contacter les gagnants tirés au sort.
- Organiser et justifier la remise des lots aux gagnants.
- Sous réserve du consentement exprès du participant, publier quotidiennement la liste des gagnants par wilaya sur les réseaux sociaux officiels de l'Organisateur (sous forme anonymisée : *Prénom + Initiales du Nom* ou *Nom + Initiales du Prénom*).

Aucune donnée ne sera utilisée à des fins de prospection commerciale.

Les données collectées sont accessibles uniquement au personnel habilité de l'Organisateur, soumis à des obligations strictes de confidentialité et de sécurité.

Elles sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la gestion de l'Opération et à l'attribution des lots, puis supprimées ou anonymisées, sous réserve des obligations légales d'archivage ou de prescription contentieuse.

Conformément aux dispositions de la loi n° 18-07 du 10 juin 2018 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel, chaque participant dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données, ainsi que du droit de retirer son consentement à tout moment.

SARL MOULINAFOODS

Cité 82 logts, bloc A02, lot N° 40

Ouled belhadj, Shaoula-Alger- Algérie



RC : 25B1022070

LF : 002516102207032

AI : 16450539011

Adresse email : contact@moulinafoods.com

Téléphone : 0550776161

Ces droits peuvent être exercés en adressant un e-mail à l'adresse dédiée :

contact@moulinafoods.com. Le participant conserve également le droit de saisir l'Autorité Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel (ANPDP).

Le traitement des données étant strictement indispensable à l'organisation de la tombola, tout retrait de consentement ou demande de suppression des données intervenant avant le tirage au sort ou la remise effective du chèque entraînera l'annulation automatique de la participation du candidat et la perte du bénéfice du gain.

10. ACCEPTATION ET OPPOSABILITÉ

Les présentes conditions générales sont mises à la disposition de l'ensemble des participants préalablement à leur inscription, notamment sur la plateforme en ligne dédiée, accessible en scannant le QR Code ou via les liens officiels diffusés sur nos réseaux sociaux.

L'enregistrement et la validation de la participation sont strictement conditionnés par la prise de connaissance, l'acceptation sans réserve des présentes conditions, ainsi que par la validation explicite (case à cocher) des formulaires de consentement requis.